



AFPM

« REX AFPM »

RETOUR D'EXPERIENCE

N° 3/2021

Date : 27/02/2021

Cette fiche permet de rapporter un évènement « sécurité » afin qu'il soit analysé par la commission sécurité de l'AFPM.

Avion : D140 FPNIV

Résumé du dysfonctionnement :

Aérologie très délicate dans le tour de piste de Méribel qui pourrait compromettre la sécurité des vols notamment pour les pilotes peu expérimentés en montagne.

Présentation chronologique des faits :

- Conditions du jour : vent soutenue en altitude mais peu ou pas de vent sur la plateforme de Méribel.
- Décision de faire un vol d'entraînement (quelques tours de piste) avec un pilote qui a obtenu une autorisation de site fin décembre et n'avait pas voler à Méribel depuis.
- Vol turbulent dans des descente pendant toute la phase d'éloignement, impossible de prendre de l'altitude le long de la crête. Prise d'altitude possible après avoir dégagé de la crête dans la vallée.
- Constatation d'une forte dérive gauche en éloignement et droite en finale.
- Après analyse de la situation, décision du MI de prendre les commandes, de pratiquer un plan plutôt fort, et de majorer la VI de 20 puis 10km/h en courte finale.
- Option pour décider de dérouter en moyenne final par dégagement par la droite si trajectoire non maîtrisée.
- Décision prise d'atterrir.
- Finale très sportive mais contrôlée.
- Arrondi et atterrissage sans problème.
- Décision immédiate d'arrêter les vols ce jour.

Dangers et/ou risques survenus, ou potentiels qui, d'après le rédacteur sont en rapport avec le ou les dysfonctionnement(s) rapporté(s) :

- Le risque majeur était d'envoyer un pilote peu expérimenté en vol local tour de piste, au vu des bonnes conditions sur la plateforme et des mauvaises conditions dans le tour de piste.

Analyse :

- Conditions très trompeuses qui incitaient à voler en tour de piste. Pas de signe qui permettaient d'anticiper cette difficulté depuis la plateforme.
- Un vol 1 heure plus tôt s'était effectué dans une aérologie presque complètement calme...

Suite immédiates données (avant la rédaction et la communication du présent document) :

Rédigé le :

Le
02/03/2021

Adressé au correspondant
sécurité le :

Le 2 mars 2021

Reçu par le RSGS le :

03/03/2021